



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix
Québec J0V 1P0
Tél. : 819-522-6610

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité;

Lors de la séance extraordinaire tenue à huis-clos le 10 mai 2021, le Conseil a adopté le Règlement numéro 1034 concernant les voies d'accès et les ponceaux, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 2020-02 et les Politiques Voirie municipale numéros 3072 et 3073.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 11 mai 2021.


Chantal Delisle, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière